

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 24 novembre 2011

ERRATUM
AVIS CONCERNANT LES FACTEURS DE CONCORDANCE UTILISÉS POUR
LES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
DE CINQ ANS (CGF)

Veillez noter que la Bourse vient de constater l'utilisation de facteurs de concordance erronés pour les obligations livrables du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF).

Afin de minimiser l'impact que ces modifications auront sur le marché, la Bourse souhaite informer tous les participants du marché que pour l'expiration de décembre 2011, les facteurs de concordance publiés dans la dernière circulaire (no. 168-11, voir http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/168-11_fr.pdf) demeureront valides pour l'expiration de décembre 2011.

Cependant, veuillez noter que les facteurs de concordance corrigés suivants seront utilisés pour les échéances suivantes :

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE
CINQ ANS (CGF)

Obligations du gouvernement du Canada		Montant en cours	Mars 2012	Juin 2012	Septembre 2012	Décembre 2012
Coupon	Échéance					
1½%	1 ^{er} mars 2017	7 000	0,8081	0,8164	0,8248	0,8333

Facteurs de conversion calculés sur la base d'un rendement de 6 %

Circulaire no : 181-2011

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à sferraiuolo@m-x.ca.

Frank Barillaro
Responsable, analyse de marché et gestion de projets
Division de la réglementation